



Proposition de point supplémentaire de l'ordre du jour

Le Directeur général a l'honneur de se référer à la proposition reçue du Belize le 7 avril 2021, du Royaume d'Eswatini le 7 avril 2021, du Guatemala le 27 avril 2021, de la République d'Haïti le 5 mai 2021, de la République du Honduras le 13 avril 2021, de la République des Îles Marshall le 5 avril 2021, de la République de Nauru le 22 avril 2021, de la République du Nicaragua le 21 avril 2021, de la République des Palaos le 7 avril 2021, de Sainte-Lucie le 7 avril 2021, de Saint-Kitts-et-Nevis le 23 avril 2021, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines le 12 mai 2021 et de Tuvalu le 30 mars 2021 concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour intitulé « Inviter Taiwan à participer à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant qu'observateur ». ^{1,2}

Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, cette proposition de point supplémentaire à l'ordre du jour est soumise à l'examen du Bureau de l'Assemblée.

La documentation complémentaire accompagnant cette proposition sera distribuée si un point correspondant est ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé.

= = =

¹ Le titre de la proposition est reproduit ici tel quel. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités. La terminologie utilisée diffère de celle utilisée par l'Organisation mondiale de la Santé.

² Les notes verbales pertinentes peuvent être consultées à l'adresse http://apps.who.int/gb/f/f_wha74.html.